

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de Saint-Georges-Buttavent

Dossier n° PC 053 219 25 00012 M01

Date de dépôt : 14/09/2026

Date d'affichage de l'avis de dépôt : 14/09/2026

Demandeur : MOULIERE Jackie

Pour : Un projet initial d'extension d'un garage ouvert et une demande de modificatif pour la pose d'un châssis fixe Ral 7016 vitrage opaque d'une hauteur d'1,20 m et de longueur 2 m.

Adresse terrain : « 4 Le Bas Guinefolle »

à Saint-Georges-Buttavent (53100)

ARRÊTÉ n° 2026-177
accordant un permis de construire avec modification
au nom de la Commune de SAINT-GEORGES-BUTTAVENT

Le maire de Saint-Georges-Buttavent,

Vu la demande de permis de construire modificatif présentée le 14 septembre 2026 par M. MOULIERE Jackie demeurant 4 Le Bas Guinefolle à SAINT-GEORGES-BUTTAVENT (53100) ;

Vu la demande de permis de construire initiale présentée le 22 octobre 2025 par M. MOULIERE Jackie demeurant 4 Le Bas Guinefolle à SAINT-GEORGES-BUTTAVENT (53100) et accordé par arrêté municipal en date du 07 novembre 2025 sous le numéro PC 053 219 25 00012 ;

Vu l'objet de la demande :

Pose d'un châssis fixe Ral 7016 vitrage opaque d'une hauteur d'1,20 m et de longueur 2 m. ;

- sur un terrain situé « 4 Le Bas Guinefolle » à Saint-Georges-Buttavent (53100) ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.111-27 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 04 Février 2020 par Mayenne Communauté et mis à jour en janvier 2026 et notamment le règlement de la zone UB (zone à dominante résidentielle)

Vu le décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 ;

ARRÊTE

Article unique

Le permis de construire modificatif est ACCORDÉ.

A SAINT GEORGES-BUTTAVENT, le 22/09/2026

Le Maire,
Gérard BRODIN,



Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le 24/09/26

ID : 053-215302191-20260922-2026_177U-AR

